



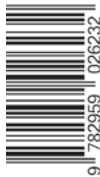
Cooperl : enquête sur un géant du porc



Créée en 1964 à Lamballe (22), la Cooperl est aujourd'hui bien loin du petit groupement de 25 éleveurs des origines. Devenue une multinationale du porc, la coopérative possède – partiellement ou intégralement – 83 sociétés, dont une dizaine à l'étranger.

Depuis sa création, le groupe n'a cessé d'étendre son influence dans toutes les branches de la filière porcine, des abattoirs aux bâtiments en passant par la production d'aliments pour les animaux ou la salaison.

Que ce soit d'un point de vue éthique ou financier, de nombreux éleveurs ne s'y retrouvent plus. Mais quitter sa coopérative n'est jamais simple. Quitter la Cooperl, encore moins.



Cooperl, enquête sur un géant du porc

Enquête publiée en novembre 2023

Créée en 1964 à Lamballe (22), la Cooperl est aujourd'hui bien loin du petit groupement de 25 éleveurs des origines. Devenue une multinationale du porc, la coopérative possède – partiellement ou intégralement – 83 sociétés, dont une dizaine à l'étranger.

Depuis sa création, le groupe n'a cessé d'étendre son influence dans toutes les branches de la filière porcine, des abattoirs aux bâtiments en passant par la production d'aliments pour les animaux ou la salaison.

Il a même récemment commencé à investir dans des secteurs de plus en plus éloignés de la production porcine, faisant naître de l'incompréhension chez certains éleveurs-adhérents. D'autant plus que le géant du porc traverse une zone de turbulence, avec des déficits importants et une restructuration de son pôle salaison. Et que, pour compenser ces pertes, la coopérative s'appuie sur les éleveurs en baissant le tarif d'achat des porcs sous celui du marché, en augmentant les délais de paiement ou en les obligeant à déposer une partie de leurs ventes sur les comptes de la Cooperl.

En plus de ces exigences tarifaires, s'imposent aussi d'autres contraintes pour les éleveurs de la Cooperl. Le bâtiment, les aliments, les soins vétérinaires ou la gestion des effluents : peu de secteurs échappent à son contrôle. Et à ses profits.

Que ce soit d'un point de vue éthique ou financier, de nombreux éleveurs ne s'y retrouvent plus. Mais quitter sa coopérative n'est jamais simple. Quitter la Cooperl, encore moins.

Cette logique d'intégration a franchi un nouveau cap : la coopérative est devenue propriétaire de sept exploitations, notamment pour développer la recherche génétique de sa société Nucleus.

Ivan Logvenoff et Kristen Falc'hon

Qui est Splann ! ?

Splann ! est une association, basée à Guingamp, dont l'objet est de produire des enquêtes journalistiques d'utilité publique en Bretagne et dans le monde, en français et breton. Grâce aux dons des citoyen·nes, Splann ! rémunère des journalistes pour produire des enquêtes au long cours et les publier sur son site internet et son infolettre : www.splann.org.

VOLET 1



UNE PRISON DORÉE POUR LES ÉLEVEURS PORCINS page 5

Octobre 2023. Depuis plusieurs mois, des agriculteurs de la Cooperl s'interrogent sur le fonctionnement de leur coopérative. Aliment, médicaments, races de porcs : la première coopérative porcine de France impose aujourd'hui aux éleveurs la plupart des choix techniques. Malgré ces exigences et un kilo de porc payé sous le prix du marché, les voix dissidentes peinent à se faire entendre.

VOLET 2



DES ENVIES D'EMPIRE AU DÉTRIMENT DES ÉLEVEURS page 19

En plus de la fermeture de deux usines de salaison, les derniers bilans comptables de la Cooperl et plusieurs courriers internes montrent que le principal acteur du porc français traverse des difficultés économiques. C'est l'aboutissement de deux décennies d'investissements dans des activités de plus en plus éloignées de la production agricole. Une même famille est aux manettes de cet agrandissement démesuré : les Commault.

VOLET 3



QUAND LA COOPERL S'APPROPRIE DES FERMES page 29

D'après des documents que nous avons pu consulter, la Cooperl est devenu totalement ou partiellement propriétaire de sept exploitations : une ferme expérimentale, deux élevages bovins, et quatre élevages dédiés au développement de sa filiale de génétique porcine Nucleus.

Boîte noire

Durant cette enquête, nous avons pu mener une trentaine d'entretiens, dont une quinzaine avec des éleveurs ou d'anciens éleveurs, membres pour certains de la Cooperl. Ils ont été menés entre avril et novembre 2023, par téléphone ou dans les fermes. Les auteurs de cet article se sont rendus à plusieurs reprises à Lamballe et dans sa région pour les réaliser. Sur 20 éleveurs sollicités, 14 ont accepté de nous répondre, mais toujours sous couvert de l'anonymat, à l'exception d'un éleveur et d'un administrateur de la Cooperl. Nous avons aussi mené des entretiens avec cinq ouvriers et anciens ouvriers de l'usine de Lamballe et d'autres sites appartenant à la Cooperl. Si certains syndicalistes ont accepté de témoigner, c'est uniquement sous couvert d'anonymat, d'autres ont tout simplement décliné nos demandes d'entretien portant pourtant sur les conditions de travail dans leurs usines. Une opacité qui en dit long sur le dialogue social à l'intérieur de l'entreprise.

Nous avons sollicité plusieurs administrateurs de la Cooperl, l'ancien président, ainsi que la direction. Le directeur de la coopérative, Emmanuel Commault, n'a pas souhaité échanger avec nous par téléphone. Sollicitée par email, la direction de la communication nous a renvoyés vers son rapport RSE annuel, sans apporter de réponse à nos questions spécifiques.

Les chiffres concernant les résultats des différentes sociétés sont issus des comptes sociaux et des comptes consolidés de la coopérative, dont nous avons obtenu des versions pdf pour les années 2020 à 2022. La carte des filiales a été établie d'après les éléments dont nous disposons, certaines acquisitions ou ventes récentes peuvent ne pas y figurer. La coopérative annonce officiellement 83 filiales au total.

Les chiffres concernant l'Excédent brut d'exploitation (EBE) des producteurs porcins ont été établis sur la base des données du Memento publié annuellement par le ministère de l'Agriculture, lui-même issu des comptes de la chambre d'agriculture.

Les données concernant l'acquisition d'exploitations sont issues de l'analyse des comptes et des documents administratifs disponibles sur ces exploitations.

Retrouvez-nous sur les réseaux :



@Splannenquettes



@Splannenquettes



Splann lanceur
d'enquêtes



@Splannenquettes



Splann

UNE PRISON DORÉE POUR LES ÉLEVEURS PORCINS

Octobre 2023. Depuis plusieurs mois, des agriculteurs de la Cooperl s'interrogent sur le fonctionnement de leur coopérative. Aliment, médicaments, races de porcs : la première coopérative porcine de France impose aujourd'hui aux éleveurs la plupart des choix techniques. Malgré ces exigences et un kilo de porc payé sous le prix du marché, les voix dissidentes peinent à se faire entendre.



Kristen Falcthon

- 】 Des éleveurs rémunérés sous le cours du Marché du porc breton.
- 】 Des obligations contractuelles de plus en plus contraignantes qui profitent à la structure, mais pas aux éleveurs.
- 】 Un fonctionnement vécu comme « vertical » et non « coopératif ».

Dans la salle de pause d'une porcherie proche de Lamballe, l'ambiance est plutôt morose en cette fin septembre. Devant son ordinateur, Sylvain¹ découvre le prix proposé par la Cooperl pour ses porcs : « 1,85 € le kilo, c'est 11 centimes de moins que sur le Marché du porc breton, je te laisse faire le calcul du manque à gagner. »

Ces onze centimes peuvent paraître dérisoires. Mais avec 300 truies produisant environ 175 porcs de 95 kg par semaine, le manque à gagner s'élève à 7.000 € sur un mois. Un comble alors que la coopérative s'affiche comme le leader français dans le secteur porcin, revendiquant cinq millions de porcs abattus annuellement, 3.000 éleveurs-adhérents et 7.000 salariés : « La Cooperl prétend être le numéro 1, mais elle n'est pas capable de s'aligner sur les prix des autres. C'est comme si on te payait sous le Smic », s'agace un autre éleveur. Comme beaucoup de leurs collègues, ces deux agriculteurs peinent à comprendre pourquoi la Cooperl ne suit pas le marché de référence de Plérin créé en 1962. Au sein de ce Marché du porc breton (MPB), des enchères ont lieu chaque lundi et chaque jeudi. Les résultats des ventes servent ensuite d'étalon pour le reste de la France. Mais sous la direction d'Emmanuel Commault, en 2015², la Cooperl a cessé

de mettre ses porcs à la vente au MPB, estimant que le prix du porc était trop élevé et mettait en danger son activité à l'export. Depuis, elle rémunère ses éleveurs selon sa propre grille de tarifs. Jusqu'en octobre 2023, la coopérative continuait cependant d'y acheter encore quelques milliers de porcs chaque semaine. Mais elle a finalement cessé toute transaction.

UN SYSTÈME DE RÉMUNÉRATION COMPLEXE

La Cooperl soutient que son système de plus-values et les services facturés moins cher permettent aux éleveurs d'y trouver leur compte. « Il faut bien faire les comptes en fin d'année », insiste par exemple Didier Lucas, éleveur et président de la Chambre d'agriculture de Bretagne, également adhérent à la Cooperl. Selon un chiffre établi par les experts-comptables du cabinet CerFrance³ et dévoilé lors de l'assemblée générale de la coopérative en 2022, chaque truie d'un élevage Cooperl présenterait même « une marge brute supérieure de 410 € par rapport à la moyenne nationale ».

D'après les différents entretiens que nous avons pu mener, les éleveurs adhérents confirment que le système de plus-values leur permet de se rapprocher du prix du marché breton. Dans

1] Les personnes nommées uniquement par un prénom ont été anonymisées.

2] « Crise porcine : la Cooperl ne sera pas présente à la prochaine cotation à Plérin », T.P. avec AFP, France 3 Bretagne, août 2015

3] « Confrontée à des inflations majeures, Cooperl garde le cap », CerFrance, Assemblée générale Cooperl, 2022



En plus du prix de base, les éleveurs de porcs peuvent toucher des plus-values selon le taux de muscle des porcs mais aussi selon les pratiques d'élevage.

le détail, la plus grande partie de cette plus-value est liée au taux de muscle des pièces (TMP). C'est-à-dire à une évaluation de la qualité de la viande faite par un organisme indépendant, Uniporc-ouest. Les éleveurs atteignant 61 % de TMP peuvent espérer gagner jusqu'à 17 centimes supplémentaires par kilo, compensant alors largement la baisse par rapport au prix de base. Lorsqu'ils achètent l'aliment Cooperl ou adoptent les cahiers des charges internes concernant le porc sans antibiotiques et le mâle non castré, la coopérative concède

également jusqu'à six centimes supplémentaires par kilo.

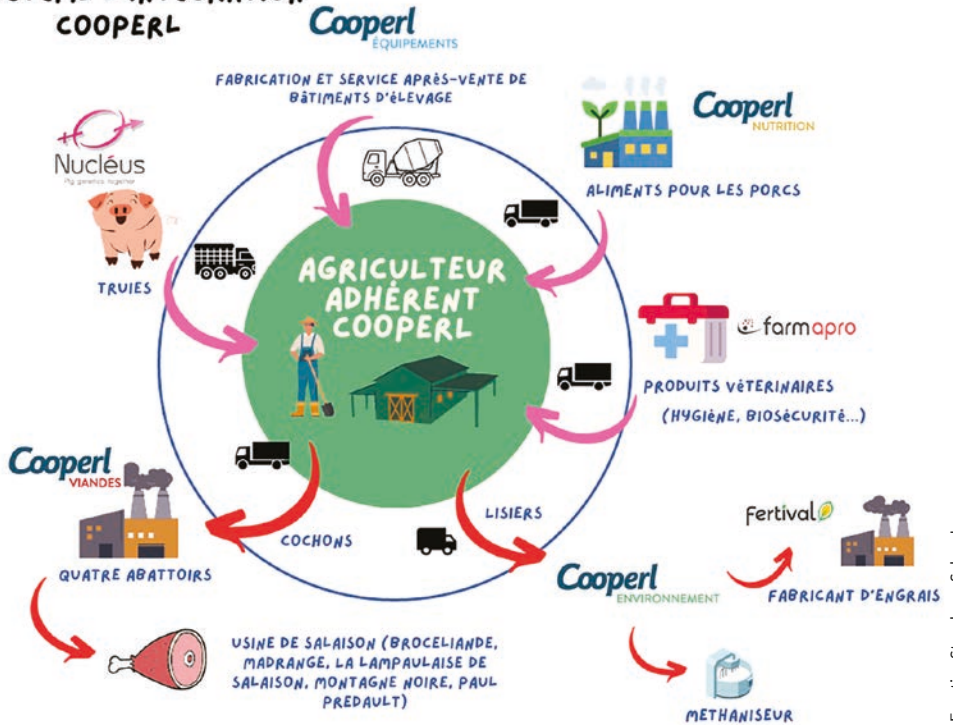
LA FNSEA DÉFEND UN PRIX DE BASE

Loin d'être une exception dans le secteur, le système de plus-value a cours chez la plupart des abatteurs et transformateurs. Concernant le taux de muscle, le Marché du porc breton annonce, par exemple, officiellement entre 4 et 16 centimes supplémentaires⁴ pour un TMP entre 57 % et 63 %. La coopérative Porc Armor propose⁵ de même une prime de 8,5 centimes par kilo pour des bêtes

4] « La grille de rémunération en fonction du TMP », Marché du porc breton, page web consultée le 5 mars 2024

5] « 90 % de leurs porcs dans la filière « sans antibiotiques » », *Paysan breton*, site web de Porc Armor, juillet 2020

LE SYSTÈME D'INTÉGRATION COOPERL



Fonctionnement simplifié de l'intégration des éleveurs-adhérents de la Cooperl.

élevées sans antibiotiques. Les primes ne sont donc pas l'apanage de la Cooperl.

« Ce qui compte, c'est le prix de base. Il est normal que les filières aval rémunèrent en plus les éleveurs pour des efforts supplémentaires », résume François Valy, président de la fédération nationale porcine (FNP), association spécialisée de la FNSEA. « Cette masse de cahiers des charges noie le poisson : nous avons besoin avant tout d'un prix de base normal », estime pour sa part Yann, éleveur de porcs.

Le système de plus-value encourage par ailleurs les éleveurs à s'engager dans l'intégration, c'est-à-dire à être toujours plus dépendants de leur

coopérative. Yann raconte : « Si tu veux toucher les plus-values sur les porcs sans antibiotiques et le bien-être animal [la non-castration des porcelets ; NDLR], et gagner le plus possible de marge, il faut prendre l'aliment et les médicaments à la coopérative. »

DES ÉLEVEURS FICELÉS

« En fait, la Cooperl, c'est un système d'intégration qui ne dit pas son nom », assène Sylvain, éleveur costarmoricain adhérent de la Cooperl depuis un peu moins de dix ans. L'intégration, mot tabou dans les cours de ferme, correspond au contrat signé entre un éleveur et sa coopérative, par lequel le premier



Les mâles entiers permettent de réduire la charge de travail des éleveurs.

adhérents et ne font donc pas l'objet de communication externe ».

UNE STRATÉGIE TOURNÉE VERS L'ALIMENT

La vente d'aliments aux éleveurs est l'un des exemples d'intégration le plus fréquemment cité. Depuis que l'achat d'aliment Cooperl est imposé dans les contrats, la commercialisation d'aliment d'élevage représente, d'après les comptes sociaux 2022, l'un des plus gros chiffres d'affaires de la coopérative avec 500 millions d'euros, soit trois fois plus que la vente de porcs charcutiers (164 M€).

Dès 2006, des éleveurs avaient d'ailleurs tenté avec d'autres d'alerter la direction de la coopérative sur la dérive

que représentait à leurs yeux le développement de la vente de services. Rassemblé en association, Les Éleveurs associés, le petit groupe proposait d'acheter de manière indépendante certains produits qu'il trouvait moins cher qu'à la Cooperl, comme le désinfectant ou les produits vétérinaires.

LE MÂLE ENTIER, HAMEÇON DE L'INTÉGRATION

Ewen l'avoue sans détours : « *Aujourd'hui, la seule chose qui me fait rester, c'est le mâle entier.* » Comme beaucoup d'autres, cet éleveur salue le risque pris par la Cooperl, dès 2012, de proposer l'arrêt de la castration des porcelets. Si la non-castration peut donner une odeur désagréable à la viande⁶,

⁶] « Odeurs indésirables de la viande de porcs mâles non castrés : problèmes et solutions potentielles », Séverine Parois, Michel Bonneau, Patrick Chevillon, Catherine Larzul, Nathalie Quiniou, Annie Robic, Armelle Prunier, INRAE *Productions animales*, juin 2018

elle représente une avancée importante pour le bien-être animal. Mais cette pratique entraîne surtout une baisse de la charge de travail, et permet un engraissement des porcs à moindre coût. Selon les études disponibles⁷, les mâles non castrés consomment 14 % d'aliment en moins pour la même croissance, tout en présentant un taux de muscle plus important.

« *Les cochons sont mieux valorisés. Malgré des bâtiments anciens, j'y ai clairement gagné en termes économiques* », confirme Didier Lucas, président de la chambre d'agriculture des Côtes-d'Armor et adhérent de la Cooperl.

Aux yeux de Ronan, ancien technicien de la coopérative devenu éleveur indépendant, la mise en place du cahier des charges sur le « porc bien-être », (mâle non castré), a surtout représenté pour la coopérative une occasion de renforcer sa logique d'intégration, conduisant les éleveurs à davantage de dépendance. « *Avec le mâle entier, il y a eu un vrai virage. Ils ont tout verrouillé. Les éleveurs sont maintenant obligés d'acheter la génétique et les médicaments vétérinaires. Mais aussi l'aliment premier âge pour les jeunes porcelets, sur lequel la Cooperl fait une marge importante.* »
« *L'intégration s'est amplifiée avec le mâle*

« La Cooperl a besoin de 6 millions de porcs par an. »

entier », confirme Gilles.

Selon Philippe, un vétérinaire breton à la tête d'un cabinet spécialisé dans l'élevage porcin, ce verrouillage aurait clairement des raisons économiques, plutôt que sanitaires ou biologiques : « *L'aliment, la génétique ou les médicaments n'ont rien à voir avec le fait de faire du mâle entier, il n'y a aucune justification technique à les imposer aux éleveurs* », certifie le vétérinaire.

FAIRE TOURNER LES ABATTOIRS

Le nombre de porcs abattus par la Cooperl a baissé de 3%⁸ entre 2021 et 2022, pour atteindre 4,6 millions de porcs. Dans ce contexte, conserver des adhérents est devenu tellement stratégique que, selon des entretiens avec des éleveurs, la coopérative aurait

7] « Effets de la non castration (mâles entiers ou vaccinés) sur les performances d'engraissement et le comportement des animaux, la qualité des carcasses et le défaut d'odeur dans la viande : comparaison avec des mâles castrés et des femelles », Sandrine Dufourny, Viviane Planchon, Vincent Servais, Jean-Michel Romnee, Martine Laitat, José Wavreille, Journée recherche porcine, 2014

8] « Confrontée à des inflations majeures, Cooperl garde le cap », CerFrance, Assemblée générale Cooperl, 2022



Une pénalité de 7.62 € par porc non livré est prévue dans les contrats de la Cooperl avec ses adhérents.

récemment décidé de durcir le ton vis-à-vis de ceux tentés de quitter le navire. *« S'ils étaient si forts que ça, ils n'auraient pas besoin de ficeler les gens pour les faire rester. Ce dont ils ont vraiment besoin, c'est de produire au moins six millions de porcs par an pour faire tourner leurs outils »*, estime Yann.

Selon ces témoignages, la Cooperl serait ainsi devenue « *plus procédurière* ». Dans le détail, les contrats d'approvisionnement de la plupart des groupements lient les agriculteurs pour cinq années. Mais jusque-là, et comme d'autres coopératives, la Cooperl n'appliquait pas cette clause et rendait leurs parts sociales aux adhérents souhaitant partir, sans sourciller sur les délais. Un courrier de la Cooperl, publié sur le site de Porelia⁹, un groupement porcin, montre

par exemple que la coopérative a refusé un départ au motif que le demandeur n'avait pas respecté le préavis de trois mois. *« Quasiment toutes les coopératives te laissent partir. C'est encore plus problématique de durcir les conditions lorsque le prix est inférieur à celui du marché »*, souffle Ewen, un éleveur adhérent envisageant de changer de coopérative.

La coopérative fait aussi plus durement appliquer la clause qui lui réserve l'exclusivité de la livraison des porcs des éleveurs-adhérents. Dans un contexte où la Cooperl achète les porcs moins cher que le prix du marché, la tentation est grande d'aller voir ailleurs, malgré la pénalité de 7,62 € infligée par porc non-livré. Selon Sébastien Lamour, élu des Jeunes Agriculteurs et ancien référent porcin du syndicat, *« une dizaine*

⁹ Courrier de la Cooperl adressé à un membre du groupement Porelia, site web de Porelia, août 2021

d'éleveurs » auraient reçu depuis le début de l'année 2023 des visites d'huissiers pour constater des ventes hors contrat. D'autres sources affirment que, dans certains de ces cas, la coopérative aurait réclamé des sommes pouvant aller jusqu'à plusieurs centaines de milliers d'euros pour des porcs livrés à des concurrents.

Interrogée par *Splann !* pour donner son point de vue, la direction de la Cooperl n'a pas souhaité répondre. Une procédure juridique a opposé la Cooperl et Laurent Dartois, fils de l'ex-président de la coopérative.

Alors que Laurent Dartois réclamait des primes non payées, la Cooperl a exigé 285.000 € de dommages et intérêts pour des porcs qu'elle l'accusait d'avoir vendus hors de la coopérative. « *Ça a été compliqué de partir, de montrer qu'une autre voie était possible* », confie-t-il. À ce sujet, la direction n'a pas, non plus, souhaité donner son point de vue, affirmant que « *la Cooperl n'avait pas vocation à répondre à toutes [nos] questions* ».

DES REVENUS CONFORTABLES QUI LIMITENT LES CRITIQUES

Malgré les interrogations qu'il peut avoir sur la gestion de sa coopérative, Ewen ne s'en cache pas, il tire des revenus confortables de son élevage. « *Certains dégagent des payes de médecin. C'est l'une des raisons pour lesquelles la majorité est assez peu critique. Ils considèrent que lorsque la Cooperl gagne, ils*

gagnent avec elle », analyse Jean-Marc Thomas, porte-parole régional de la Confédération paysanne. Si les exploitants ont des amplitudes horaires très importantes et peu de vacances, les entretiens que nous avons pu mener indiquent que les salaires suivent : gagner 4.000 à 5.000 € nets par mois ne serait pas chose rare pour un propriétaire d'une exploitation porcine de plus

de 300 truies, même s'il existe de grandes disparités au sein de la profession.

Au niveau national, le ministère de l'Agriculture confirme que l'élevage porcin est l'acti-

tivité agricole la plus rémunératrice. Sur la période 2019-2021, enjambant crise du Covid et guerre en Ukraine, l'excédent brut d'exploitation (EBE) des élevages porcins s'élève selon nos calculs à 95.000 € en moyenne par actif. Représentant la valeur ajoutée produite qui revient à l'entreprise après déduction des frais de personnel, cet indicateur est donc plus élevé dans l'élevage du porc que dans n'importe quelle autre culture. Considérées comme les deux autres activités les plus rémunératrices, les cultures spécialisées (pommes de terre, lin) et la vigne présentent par exemple respectivement des EBE moyens de 77.000 € et 67.000 €. « *Après des années difficiles, on recommence à bien gagner notre vie* », admet François Valy, président de la Fédération nationale porcine (FNP).

« Ça a été compliqué de montrer qu'une autre voie était possible. »



La Cooperl protège son image, et verrouille sa communication. Celle-ci n'a pas souhaité répondre à nos questions.

Cause ou conséquence, les éleveurs porcins ont également « *les niveaux d'investissements les plus élevés de toute la profession agricole* », note le ministère de l'Agriculture. Alors que les exploitations agricoles de France ont investi en moyenne 30.000 € entre 2019 et 2021, les éleveurs porcins ont dépensé en moyenne 61.000 € pour moderniser et agrandir leurs élevages. Les deux tiers environ sont investis dans les bâtiments. D'après les entretiens que nous avons pu mener, ce poste représente d'ailleurs la première dépense des jeunes éleveurs à l'installation, avec des investissements entre 1 M€ et 3 M€ selon le nombre d'animaux et les équipements.

Proposer ses propres solutions techniques dans le cadre de ces

investissements serait un autre moyen pour la Cooperl de conserver ses éleveurs. « *Le bâtiment, ça verrouille encore plus que l'aliment. Une fois que tu as pris les solutions Cooperl pour traiter les déjections ou protéger les porcelets de l'écrasement, tu ne peux plus partir* », explique Ronan. Après avoir racheté en 2021 Rolland Environnement¹⁰, une entreprise de traitement des lisiers, la Cooperl est par exemple la seule à pouvoir collecter les effluents des élevages ayant adopté le Trac, un système de raclage séparant phases liquides et solides, et qui exige des dispositifs spécifiques pour les exporter de la ferme.

DES VOIX DISSIDENTES

Pour empêcher l'hémorragie d'éleveurs, la coopérative met en place des

¹⁰] « Cooperl rachète Concept Rolland Développement », Yannick Le Bihan, *Porc mag*, septembre 2021

verrons à la fois techniques et économiques, mais elle protège également scrupuleusement son image. « À la Cooperl, on lave son linge sale en famille », confirme un élu FNSEA, très soucieux de son anonymat. Il insiste d'ailleurs : la lettre rédigée conjointement en février 2023¹¹ par son puissant syndicat et celui des Jeunes Agriculteurs pour critiquer la baisse des prix par rapport au MPB n'était pas un communiqué, mais bien « *une communication interne aux adhérents* ». « *Ne citez pas mon nom, vraiment, ça pourrait très mal se passer* », craint également Yann.

Les éleveurs connaissent les leviers qui peuvent être employés contre eux lorsqu'ils parlent à la presse. Exemple le plus marquant, selon un document que *Splann !* a pu consulter, Patrice Drillet, alors président de la Cooperl, a adressé en 2021 des menaces d'exclusion à l'encontre d'un éleveur ayant émis par voie de presse des critiques sur la manière dont la direction assurait la gestion de la coopérative.

Au niveau du conseil d'administration, des voix dissidentes tentent pourtant de s'exprimer. Lors de l'assemblée générale de juin 2023, un petit groupe de huit éleveurs espérait remettre en cause la stratégie de la direction. Mais le nombre d'administrateurs a été augmenté de 24 à 32¹², diluant mécaniquement le poids des frondeurs potentiels.

« Ne citez pas mon nom, ça pourrait très mal se passer. »

« *Nous avons un véritable problème de démocratie. Les voix des adhérents ne sont pas entendues* », témoigne l'un de ces administrateurs résistants. Pour sa part, Bruno Hamon, administrateur à la Cooperl depuis 2012, assume cette situation en expliquant que la Cooperl « *n'est pas un conseil municipal, on ne cherche pas à avoir des gens qui font une opposition. On essaye d'avoir un conseil d'administration plus ou moins uni pour prendre les bonnes décisions pour la Coop.* »

Face à ce qu'ils considèrent comme des manquements démocratiques, les éleveurs rencontrés oscillent entre colère et résignation. « *Je ne vais même plus aux AG* », confie Ewen. « *Les éleveurs ont beaucoup de questions, mais peu de réponses. Je pense qu'on est arrivé au*

11] « Informations aux adhérents FDSEA/JA, éleveurs de porcs : inquiétude pour les éleveurs face au décrochage du Cooperl », FRSEA et JA de Bretagne, sur le site de Porelia, février 2023

12] « Responsabilité sociétale de l'entreprise », Rapport annuel 2022, Cooperl, juin 2023

Lexique

Coopérative

Comme défini dès 1947, une coopérative est une société « constituée par plusieurs personnes volontairement réunies ». Elle doit respecter plusieurs principes de base. D'abord une adhésion volontaire et ouverte à tous ; une gouvernance démocratique, c'est-à-dire accordant une voix égale à chaque coopérateur. Une coopérative agricole doit respecter des critères supplémentaires, dont l'obligation « de ne faire d'opérations qu'avec ses seuls associés coopérateurs », une répartition des bénéfices annuels entre les coopérateurs, ainsi qu'une délimitation territoriale stricte.

Éleveur adhérent

Un éleveur adhérent à une coopérative – ou coopérateur – est un éleveur qui s'est engagé contractuellement à la fois à fournir sa production, et à abonder le capital de la coopérative (parts sociales).

Intégration

On parle, ici, d'intégration lorsque l'éleveur s'engage contractuellement avec une ou plusieurs entreprises « à élever ou à engraisser des animaux, ou à produire des denrées d'origine animale, et à se conformer à des règles concernant la conduite de l'élevage, l'approvisionnement en moyens de production ou l'écoulement des produits finis ».

bout du système coopératif. » Un avis qui tranche avec celui de la direction. « Cooperl entretient un dialogue permanent avec ses adhérents. Nos assemblées générales en particulier sont des moments privilégiés d'échange et de réponses à leurs questions », nous a affirmé le responsable des relations presse.

Beaucoup d'agriculteurs interrogés nous ont parlé de leurs difficultés à sortir de ce système mis en place par la coopérative. Car seuls les plus grands élevages, analyse Ronan, peuvent devenir indépendants et vendre en direct aux abattoirs de Leclerc à Kerméné, ou à ceux de Socopa (Groupe Bigard) à Grâce (22). Une exploitation, détaille l'ancien technicien, doit « sortir au moins un camion de porcelets chaque semaine », c'est-à-dire posséder au moins 400 truies, pour que les charges de transport de ces acteurs soient amorties. Ceux qui ont moins de cochons n'ont d'autres choix que de rester au sein de la Cooperl, ou de tenter leur chance avec d'autres coopératives comme Evel'up, Eureden ou Porc Armor. « À la fin, il ne restera à la Cooperl que les administrateurs, et ceux qui ont des dettes », prévient Gilles.

Kristen Falc'hon et Ivan Logvenoff

Marché du porc breton (MPB)

Créé en 1972, le Marché du porc breton de Plérin (22) organise les transactions pour environ un quart du marché du porc en France. Chaque lundi et chaque jeudi, les groupements apporteurs, dont des coopératives comme Agrial ou Porc Armor, présentent leurs bêtes sur catalogue. Ces animaux sont achetés par les abatteurs et transformateurs grâce à un système d'enchères dégressives. Le prix de chaque lot est défini en fonction de la qualité des bêtes, ainsi que de la taille et de l'accessibilité du lot.

Plus-values

Les plus-values payées à un éleveur représentent des primes supplémentaires accordées par la coopérative ou par le Marché du porc breton en plus du prix de base au kilo. La plus grande partie de ces plus-values sont proportionnelles à la qualité d'un animal : au-delà d'un seuil défini par le marché breton en fonction du taux de muscles des pièces (TMP), l'éleveur peut gagner jusqu'à 16 centimes supplémentaires. D'autres primes peuvent être accordées lorsque l'éleveur s'engage, par exemple, à respecter des cahiers des charges plus contraignants. Comme le porc sans antibiotique, ou le mâle non-castré.

Taux de muscle

Le taux de muscle des pièces, ou TMP, est l'un des principaux indicateurs de qualité évalué par les abatteurs. Il correspond au pourcentage de muscle sur les quatre pièces principales d'un cochon : la poitrine, l'épaule, le jambon et la longe.

Marge brute

La marge brute représente la différence entre le prix de vente et le coût de revient de biens et de services. Dans le cas d'un porc, il s'agit alors de la part du prix de revente revenant à l'éleveur, après déduction de tous les frais d'élevage (aliment, médicaments), et des salaires.

Mâles non-castrés

Traditionnellement, les porcelets mâles sont castrés durant leur première semaine de vie pour éviter une odeur désagréable à la viande. Depuis 2012, la Cooperl commercialise cependant des mâles non-castrés, en s'assurant de l'absence de cette mauvaise odeur. Cette technique préserve d'une part le bien-être de l'animal, mais elle accélère également l'engraissement des bêtes. Depuis le 31 décembre 2021, la castration à vif est interdite à tous les éleveurs français. Les bêtes doivent être, au préalable, anesthésiées par un vétérinaire.

DES ENVIES D'EMPIRE AU DÉTRIMENT DES ÉLEVEURS

En plus de la fermeture de deux usines de salaison, les derniers bilans comptables de la Cooperl et plusieurs courriers internes montrent que le principal acteur du porc français traverse des difficultés économiques. Selon les éleveurs et les experts, cette situation est l'aboutissement de deux décennies d'investissements dans des activités de plus en plus éloignées de la production agricole. Une même famille est aux manettes de cet agrandissement démesuré : les Commault.



Kristen Falchon

- 】 Fermeture annoncée de deux usines de salaison et grosses pertes de résultats : la Cooperl en difficulté économique.
- 】 Les besoins de financement de la Cooperl ont dépassé ses moyens : la direction demande aux éleveurs de rééquilibrer les bilans.
- 】 Des investissements de plus en plus éloignés de l'élevage porcin.

Fabriquant les jambons des marques Brocéliande, Madrange, mais aussi des marques de distributeurs comme pour les enseignes Carrefour, Casino, ou Lidl, la Cooperl est incontournable au rayon charcuterie des supermarchés français. Peu de consommateurs savent que cette coopérative, dont le logo apparaît si discrètement derrière les emballages, a été créée en 1964 par vingt-cinq éleveurs et a atteint en cinquante ans la taille d'un groupe coté au CAC 40.

Avec 4,7 millions de porcs abattus en France en 2022, 2,7 milliards d'euros de chiffre d'affaires¹ et près de 8.000 salariés, la Cooperl contrôle ou participe à 83 sociétés. Une dizaine se trouvent à l'étranger, de la Chine aux États-Unis, en passant par la Russie, le Vietnam, la Côte d'Ivoire, les Pays-Bas, la Suisse, ou le Canada.

Avec des investissements menés depuis les années 1980 et accélérés depuis les années 2000, la coopérative est parvenue à maîtriser l'intégralité de la chaîne de la production porcine en appliquant une stratégie de conquête sur le modèle de l'intégration verticale. Certaines de ses filiales abattent les cochons et transforment la viande ; d'autres produisent l'aliment de ces mêmes animaux, commercialisent des médicaments vétérinaires, des équipements pour les bâtiments d'élevage, ou même des matériaux de construction.

D'autres investissements sont plus

éloignés de la production agricole. Lamballe, berceau de la coopérative, est devenue la vitrine de cette diversification en accueillant un méthaniseur géant inauguré en 2019 et une usine de production de médicaments (héparine, anticoagulant d'action immédiate, injectable), en fonction depuis 2022.

Sociétés acquises ou créées depuis 2020, les filiales Aqua Eco Culture, Rolland Environnement ou encore CFMA produisent des algues, des robots pour traiter les effluents d'élevage, ou encore commercialisent des formations dans l'agroalimentaire. Autant de formes de diversification apparaissant peu rentables puisqu'elles affichent des pertes de résultats,



La Cooperl détient 83 entreprises, jusqu'en Chine, ici à Linzhou, avec une porcherie de 1.500 truies.

1] « Confrontée à des inflations majeures, Cooperl garde le cap », CerFrance, Assemblée générale Cooperl, 2022

La Cooperl a annoncé un « plan de restructuration » pour deux usines de salaison, à Ergué-Gabéric près de Quimper (Lampaulaise de Salaisons) et à Goussainville dans le Val-d’Oise (Paul Prédault).



respectivement, de 1,7 M€, 1,2 M€ et 330 K€ sur l'exercice 2022.²

LA TRANSFORMATION EN DIFFICULTÉ

Ces investissements expliquent en partie les difficultés économiques traversées actuellement par la Cooperl. En particulier dans son activité de transformation. Fin septembre 2023, le groupe annonce qu'un « plan de restructuration » est lancé pour deux usines de salaison. Les sites d'Ergué-Gabéric, près de Quimper (Lampaulaise de Salaisons), et de Goussainville, dans le Val-d'Oise (Paul Prédault), pourraient fermer en 2024. « Depuis l'automne dernier [2022, NDLR] Cooperl est confrontée à de fortes inflations qu'elle n'a pas été en mesure de répercuter totalement, notamment du fait des contraintes économiques de pouvoir d'achat », justifie la direction du groupe

costarmoricaïn dans un communiqué. Ces deux sites ont été acquis en 2017, dans le cadre du rachat par la Cooperl de plusieurs sociétés du groupe Turenne-Lafayette³, alors en liquidation judiciaire. Mais depuis le rachat, la santé financière des usines ne s'est pas arrangée. Selon une source interne, « il manque environ un tiers de volume sur chaque usine pour tourner à plein : c'est une chance que la restructuration ne concerne pour l'instant que deux sites », estime un ouvrier réclamant l'anonymat.

« Pour les éleveurs, 2023 est une très bonne année, mais pour la Cooperl c'est moins bon », résume de son côté Bruno Hamon, éleveur-administrateur à la coopérative lamballaise. « Il y a des années difficiles. Mais lorsque l'on ferme des sites en difficulté, on agit en bon père de famille », justifie cet éleveur qui soutient la stratégie de la Cooperl.

2] Documents comptables de la Cooperl Arc Atlantique, registre du commerce et des sociétés, tribunal de commerce de Saint-Brieuc, août 2023

3] « L'Autorité de la concurrence autorise la prise de contrôle de l'activité de charcuterie salaison de Financière Turenne Lafayette (Paul Prédault, Madrange...) par Cooperl Arc Atlantique (Brocéliande) », autorité de la concurrence, octobre 2017



Kristen Falchon

La Cooperl a investi dans l'ensemble de la filière, de la production d'aliments pour les bêtes à la commercialisation du jambon.

D'après notre analyse des comptes, les quatre sociétés rachetées au groupe Turenne-Lafayette cumulent près de 50 M€ de perte de résultat entre 2019 et 2022. Brocéliande, la marque historique de jambon de la Cooperl, ne se porte pas beaucoup mieux avec 12 M€ de perte de résultat sur la même période. Certains investissements à l'international semblent aussi peu rentables : deux filiales de la Cooperl en Chine (NHL Cooperl JV et Cooperl Beijing Trading) représentent 11,6 M€ de perte de résultat pour la seule année 2022, quand la société de génétique en Thaïlande (Thaifood Nucleus Genetics) accuse un déficit de 650 :K€.

Ces pertes menacent-elles la survie du groupe ? Éleveurs-adhérents et syndicalistes peinent à avoir des réponses. *« Une expertise des comptes a été demandée, mais l'expert a des difficultés à obtenir*

les informations essentielles », explique une source syndicale. Dans un post Facebook publié en septembre 2023, la CGT-Cooperl partage les mêmes interrogations. Face aux bas salaires des ouvriers et à la moindre rémunération des éleveurs, le syndicat estime que *« les salariés comme les éleveurs sont la variable d'ajustement de la politique financière de l'entreprise ».*

DES MONTAGES INCOMPRÉHENSIBLES POUR LES ÉLEVEURS

Depuis la fin des années 1980, les investissements de la direction sont liés à une promesse : en s'impliquant dans l'ensemble de la filière — de la production d'aliments pour les bêtes à la commercialisation du jambon — les agriculteurs obtiendraient une meilleure valorisation de leurs cochons. *« On dit souvent*

en France que, plus vous contrôlez l'aval, plus vous pouvez capter de la valeur. Mais il y a un équilibre à trouver entre les coûts de structure et la captation de la valeur », prévient Maryline Filippi, économiste spécialiste des coopératives agricoles. Les éleveurs de porcs eux-mêmes questionnent cet équilibre. « On a organisé un système censé nous être bénéfique. Mais tous les gains réalisés au sein de la filière amont sont happés par la machine qui devait nous faire vivre », regrettait par exemple l'éleveur Jacques Bohardy dans les colonnes du magazine *Porcmag* en 2009.⁴

À la Cooperl, entre les abattoirs, la production d'aliments et les usines de charcuterie, « cela fait trois générations qu'on nous demande d'amortir des outils industriels pour les générations futures. Mais on s'est déconcentrés de notre métier et on décroche du marché », déplore Yann⁵, un adhérent. Comme lui, de nombreux éleveurs ne comprennent plus l'intérêt de ces développements, ni le périmètre exact de leur coopérative.

Conformément aux exigences légales, tous les rachats et créations de société sont pourtant validés en conseil d'administration, puis votés en assemblée générale. Maël, éleveur, raconte : « Il y a des réunions où on nous informe, mais les montages financiers sont devenus tellement complexes que la plupart des comptables ne s'y retrouveraient pas. » Pour autant, il s'estime satisfait de trouver des débouchés pour ses porcs grâce la Cooperl.

DES ÉLEVEURS, DINDONS DE LA FARCE

La Cooperl mise sur ses éleveurs-adhérents pour faire face aux difficultés, comme le confirment deux courriers qu'elle leur a adressés. En avril 2023, le premier courrier annonce une baisse du tarif d'achat des porcs par rapport à celui du Marché du porc breton (MPB). Ce marché aux enchères de Plérin, créé en 1972 avec la participation de la Cooperl, est pourtant supposé faire référence pour les acheteurs comme pour les vendeurs.

En plus d'un prix dégradé, la direction annonce dans ce même courrier plusieurs autres mesures défavorables aux éleveurs : les délais de paiement sont portés de six à dix jours et les éleveurs sont incités à laisser le produit de leurs ventes en « compte courant d'associé ». En clair : les profits liés aux ventes de leurs cochons doivent augmenter le capital de la coopérative pour faire face au fort besoin d'investissement.

Le dispositif, au départ basé sur le volontariat, est devenu obligatoire en septembre 2023. Dans un second courrier, la direction se félicite que les capitaux engagés aient « triplé depuis quinze ans ». C'est-à-dire depuis la nomination d'Emmanuel Commault. Mais en réalité, « la part relative du capital social détenue directement par les adhérents [...] s'est réduite » face à l'agrandissement de la holding Cooperl, risquant de « fragiliser le contrôle » de la coopérative.

4] « Avenir porcin : notre histoire éclaire notre présent », Jacques Boishardy, *Porcmag*, 2009

5] Les personnes nommées uniquement par un prénom ont été anonymisées.



Kristen Falchon

La Cooperl a inauguré, en 2019, un méthaniseur à Lamballe, berceau de la coopérative.

Le courrier explique donc que le prix d'achat du cochon sera à nouveau diminué. Mais que ce manque à gagner pour les éleveurs ira alimenter des « parts sociales d'épargne ». C'est-à-dire qu'il ira gonfler le capital social de la coopérative.

RASSURER LES INVESTISSEURS AVANT LES ÉLEVEURS

Concrètement, le capital social d'une coopérative est détenu par ses adhérents, qui apportent du financement à hauteur de leur production lors de leur adhésion. L'économiste Olivier Frey rappelle un principe de base : « Une coopérative en soi ne peut pas être rachetée, puisque les parts sociales des adhérents ne peuvent être vendues. » Comme le prévoit la loi, les investisseurs externes peuvent donc uniquement entrer au capital des filiales. Impossible, donc, que le contrôle de la coopérative échappe réellement aux éleveurs.

Les annonces récentes pourraient alors viser à préparer de futurs résultats négatifs, ou à apporter des garanties supplémentaires aux banques. « L'intérêt d'avoir un gros capital, c'est de garantir que lorsqu'on demande un prêt, on l'ait et de produire un bilan qui rassure tous les financeurs », confirme Patrice Drillet, qui présidait la Cooperl jusqu'en juin 2023.

LE PROJET DES FONDATEURS REMIS EN CAUSE

Laurent Dartois, fils de l'un des anciens présidents les plus emblématiques de la Cooperl, devenu éleveur dans une coopérative concurrente, ne décolère pas : « Se rassembler entre paysans pour faire du commerce, l'idée était louable. Mais au fur et à mesure que la coopérative a grandi, je me suis posé des questions. Beaucoup d'investissements en France ou à l'étranger ne sont toujours pas rentables, et les éleveurs ne sont même plus payés au prix du Marché breton. »

Les fondateurs de la Cooperl avaient bien entrevu les problèmes que risquaient de poser ces investissements, comme le retrace le livre publié par la coopérative elle-même à l'occasion de ses 50 ans d'existence. À sa création, le groupement garantissait une « *liberté d'approvisionnement* » et rejetait « *l'intégration pour encourager la concurrence en amont (approvisionnements et services), et en aval (abatteurs)* ». Cette intégration correspond au contrat signé entre

un éleveur et sa coopérative, par lequel le premier s'engage à se conformer à des règles concernant la conduite de l'élevage, l'approvisionnement en moyens de production ou l'écoulement des produits finis.

Dès les années 1970, face à des difficultés économiques, la coopérative commence pourtant à s'engager peu à peu dans cette voie, en proposant un accompagnement sur le suivi vétérinaire ou la construction de bâtiments. Mais c'est avec le rachat de deux abattoirs à Montfort-sur-Meu près de Rennes et à Lamballe en 1978, que la Cooperl met vraiment « *le couteau dans la viande* », selon les mots du premier président de la coopérative, Sébastien Coupé.

Nommé directeur général de la Cooperl en 1982, après avoir été responsable de la génétique puis directeur du groupement, Jean-Claude Commault reste le visage de cette accélération de l'agrandissement de la coopérative. C'est lui qui rachète les usines d'aliment Logeais, à Vitré. Les adhérents n'hésitent pas alors à rappeler à la direction les

« Directeur de père en fils depuis quarante ans. »

principes fondateurs de la coopérative, et « *les débats sont vifs au sein du conseil d'administration* », peut-on lire dans l'ouvrage *La Cooperl, 50 ans d'audace et de passion*. Gilles, un ancien éleveur parti de la coopérative dans les années 2000 sur fond de désaccord stratégique avec l'ancien directeur, se souvient : « *Il voulait une usine d'aliment tous les 100 km et un abattoir tous les 150 km.* »

En dépit des critiques qu'il formule, ce même éleveur reconnaît cependant à Jean-Claude Commault son professionnalisme et une relation de proximité avec les éleveurs. Des louanges que, hormis un administrateur, aucune des personnes interrogées, chez les éleveurs ou dans les usines, n'accordent à son fils, Emmanuel Commault. Car c'est bien le fils de Jean-Claude Commault qui a repris en 2007 la direction, en diversifiant encore plus largement les activités, et en assurant quarante ans de règne de la même famille à la tête du groupe. Lorsque nous avons contacté par téléphone Emmanuel Commault pour nous éclairer sur la situation de la Cooperl, ce

ce genre d'annonce, l'espoir renaît chez les ouvriers et cette histoire est toujours douloureuse ici, c'est une deuxième claque. » Interrogée à ce sujet, la direction n'a pas souhaité répondre.

C'est également Emmanuel Commault qui, peu à peu, a sorti la Cooperl de l'ensemble des structures collectives du porc. « *Nous sommes isolés par rapport au reste de la filière* », regrette Ewen. Après avoir quitté avec fracas le Marché du porc breton en 2016 avec l'industriel Bigard, la coopérative a claqué en 2020 les portes de l'interprofession Inaporc et de la filière viande (Culture viande), puis celles de la Fédération française des industriels charcutiers traiteurs (Fict) en 2021. Parmi les raisons avancées par la direction pour justifier ces multiples départs, « *un manque de transparence* » financière⁷ et « *une inefficacité sur certains sujets* » techniques. Des critiques identiques à celles adressées aujourd'hui par les éleveurs adhérents à la coopérative elle-même. « *Quand il y a des choses qui ne nous conviennent pas, on prend les mesures qui s'imposent et on s'en va* », justifie de son côté Patrice Drillet, le président de la coopérative de 2013 à 2023. Pertes dans certaines filiales, stratégie de développement obscure pour les adhérents, direction monopolisée par une

« Nous sommes isolés du reste de la filière. »

même famille : la situation de la Cooperl n'est pas unique dans le monde des coopératives agricoles. Dans un autre secteur, le sucre, le groupe Tereos a également été secoué en 2018 par une crise de gouvernance similaire, liée à une crise économique. Exclue parce qu'ils remettaient en cause la stratégie de la direction, trois administrateurs ont eu gain de cause devant la justice, obtenant au passage le départ de l'ancien directeur... Dans leur référentiel⁸ sur la gestion des coopératives, les chercheurs Bertrand Valiorgue et Xavier Hollandts n'hésitent pas quant à eux à regrouper ce type de coopérative sous le vocable de « *autocratie des dirigeants* », un modèle empêchant selon eux⁹ « *tout examen serein et objectif de la situation de la coopérative* ».

Kristen Falc'hon et Ivan Logvenoff

7] Extrait d'un article diffusé par Porelia, août 2021

8] « Référentiel pour une gouvernance stratégique des coopératives agricoles », Bertrand Valiorgue, Xavier Hollandts, chaire Alter-gouvernance, université d'Auvergne, février 2016

9] « Crise de gouvernance chez Tereos : un épisode final riche d'enseignements », Xavier Hollandts, Agriculture stratégiques, janvier 2021

Lexique

Intégration verticale

L'intégration verticale consiste à acquérir les activités de l'un de ses fournisseurs ou de ses clients. En rachetant des abattoirs, des entreprises d'aliments ou des usines de transformation de jambon, la Cooperl a bien absorbé des acteurs qui étaient auparavant en amont ou en aval de son activité centrale, l'élevage de porcs.

Parts sociales

En adhérent à une coopérative, un agriculteur signe un double engagement : apporter toute sa production à cette coopérative, et déposer un certain capital correspondant à sa production. Ce capital forme les parts sociales du coopérateur, que celui-ci récupère lors de son départ. Les bénéfices générés chaque année par la coopérative peuvent également donner lieu à la distribution de parts sociales d'un type spécifique, appelées « parts sociales d'épargne ».

Compte courant d'associé

Dans n'importe quel type de société, un compte courant d'associé représente selon l'administration « *un prêt consenti par un associé, un dirigeant ou un salarié* ». Dans le cas d'une coopérative agricole, ce compte enregistre les mouvements financiers avec un adhérent spécifique, comme la vente d'aliment ou les achats de porcs.

Capital social

Le capital social de la coopérative correspond à l'ensemble des parts sociales détenues par les adhérents, soit 50 M€ pour la Cooperl. À ce capital s'ajoutent les réserves que la coopérative a pu constituer en mettant de côté les bénéfices des précédents exercices, soit 350 M€ à la Cooperl. Le tout constituant les réserves financières de la coopérative pour investir.

VOLET 3

QUAND LA COOPERL S'APPROPRIE DES FERMES

D'après des documents que nous avons pu consulter, la Cooperl est devenue totalement ou partiellement propriétaire de sept exploitations : une ferme expérimentale, deux élevages bovins, et quatre élevages dédiés au développement de sa filiale de génétique porcine Nucleus.



Kristen Faichon

- 】 La Cooperl possède des parts dans sept exploitations. Des rachats qui restent confidentiels et représentent une ligne rouge pour de nombreux représentants du secteur agricole.
- 】 Dans certains de ces élevages intensifs, le groupe développe sa propre recherche génétique avec sa filiale Nucleus.
- 】 À travers ces rachats, la coopérative se lance également dans la production de veaux, sur le même modèle que pour le secteur porcin.

La Cooperl s'est-elle récemment engagée dans le rachat d'élevages porcins ? Interrogés par Agra Presse¹⁰ en septembre 2023, les dirigeants de la Cooperl démentent : « *[Reprendre des fermes] n'est pas dans l'ADN de la coopérative. Devenir actionnaire d'exploitations ferait prendre des risques à l'ensemble des adhérents* », assure Patrice Drillet, président de la coopérative de 2013 à 2023. Des représentants du secteur agricole en font même une ligne rouge : « *Nous sommes contre. Nous avons entendu parler de prises de participation il y a trois ou quatre ans pour des fermes qui étaient en difficulté, mais cela ne doit pas être du long terme* », insiste François Valy, président de la Fédération nationale porcine. Charlotte Kerglonou, porte-parole de la Confédération paysanne en Ile-et-Vilaine, est encore plus claire : « *Nous sommes ouverts à différentes formes d'installation des paysans, mais les exploitations doivent rester aux mains des éleveurs, pas entre celles des coopératives.* » Pourtant, la Cooperl possède bien des parts dans sept exploitations agricoles, ainsi qu'en attestent des documents comptables que nous avons consultés. Ces rachats restent confidentiels, inconnus mêmes des experts du secteur. « *À ma connaissance, aucune coopérative n'a jamais racheté entièrement de ferme. Toutes se préoccupent du renouvellement des générations. Mais elles envisagent plutôt des prêts à taux zéro ou des*



Première des fermes rachetées par la Cooperl en 1997, à Hénanbihen (22), la Ville-Poissin est aujourd'hui un espace expérimental.

investissements en restant minoritaires », observe Olivier Frey, économiste spécialiste des coopératives.

À en croire les documents administratifs¹¹ disponibles, les premiers investissements remontent aux années 1990. Mais le phénomène se serait amplifié depuis 2019. Dans cinq de ces exploitations, les premiers investissements datent même de moins de cinq ans. La procédure est souvent identique : dans un contexte de départ à la retraite ou de difficultés financières, la Cooperl investit d'abord de manière limitée à travers sa filiale Gufa Beausoleil, avant de racheter l'ensemble des parts. Avec ces investissements progressifs, la Cooperl est désormais propriétaire unique de quatre élevages, associée majoritaire à 85 % dans une ferme, et associée minoritaire à hauteur de 20 % et 49 % des parts dans deux autres exploitations.

DEUX EXPLOITATIONS SOUMISES À AUTORISATION

Première des fermes rachetées par la Cooperl en 1997, à Hénanbihen (22), la

10] « Entre coopératives et exploitations, les frontières bougent », Agra Presse, septembre 2023

11] Documents juridiques et issus du registre du commerce de la SCEA le Bas Chemin, site web Pappers, consulté en mars 2024

Ville-Poissin est aujourd'hui un espace expérimental¹². Sur son site internet, le groupe agro-industriel explique qu'il sert notamment « *de laboratoire pour ses activités de recherche et développement dans le secteur de la nutrition avant la commercialisation des solutions éprouvées* ».

« *Le fait qu'il s'agisse d'une ferme expérimentale ne change rien au fond : cela reste de l'intégration poussée à l'extrême. On produit tout de même des porcs, qui partent à l'engraissement et finissent en viande* », estime Charlotte Kerglonou de la Confédération paysanne.

L'exploitation avait-elle besoin d'être aussi grande ? D'après les documents officiels, La Ville-Poissin est considérée comme une installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) et soumise au régime d'autorisation. Imposant une consultation du public lors de la création de l'élevage, et retenu par Greenpeace comme critère de définition des fermes-usines, ce régime est le plus strict en matière d'installation classée. Selon la nomenclature officielle, il s'applique à partir de 750 places de truies. Soit près de quatre fois la taille moyenne des exploitations porcines.

Au total, au moins deux des élevages de la Cooperl sont soumis à ce régime d'autorisation¹³. L'autre exploitation, située à Mauron (56) est dédiée à la multiplication, toujours pour Nucleus. Développée sous forme de coopérative dans les

années 1970, cette activité génétique est devenue une filiale à part entière de la Cooperl en 1994 [voir le volet 1 de notre enquête]. Avec 5 M€ de résultats en 2022 pour la société dédiée en Chine, et 300.000 € pour les activités françaises, il s'agit désormais de l'une des branches les plus rentables du groupe.

DES TRUIES CONÇUES POUR L'INTÉGRATION

Rachetés à des agriculteurs sur le départ, quatre élevages de la Cooperl sont dédiés au développement de la génétique Nucleus, représentant autant d'outils au service de l'intégration. « *Nucleus, c'est des races qui produisent beaucoup, et qui ont un très bon rendement en viande, mais qui ne sont pas très maternelles. Elles sont plutôt au service des abattoirs que des éleveurs* », confirme Ronan¹⁴, ancien technicien de la Cooperl. Lorsqu'elle met bas, une truie Nucleus donne vie à quinze porcelets en moyenne. Mais faute de caractère « *maternel* », les truies se préoccupent peu des porcelets, qu'elles risquent de blesser et d'écraser. « *Tout le monde sait que c'est une race compliquée, et qu'il n'y a pas d'autres solutions que les cages-balances* », confie Ronan.

Pour espérer sauver les porcelets Nucleus de leurs mères peu protectrices, la Cooperl a développé ce nouveau système d'élevage. Cernée de

12] « Apporter le bon nutriment, en bonne quantité, au bon animal, au bon moment », Cooperl, mars 2020

13] Fiche de la SCEA La Ville-Poissin dans le fichier des ICPE, site web Géorisques, consulté en mars 2024

14] Les personnes nommées uniquement par un prénom ont été anonymisées.

« Des races au service des abattoirs. Et pas des éleveurs. »

barrières, la truie est légèrement surélevée sur une sorte de plateforme mobile qui permet aux porcelets d'avoir accès à ses mamelles sans risque d'écrasement. Avec un coût de 2.000 € par place, ces cages-balances sont autant un moyen de sauver les jeunes porcs destinés à l'engraissement, que de verrouiller encore un peu plus les éleveurs en imposant Nucleus dans les fermes adhérentes. Comme le confirme Ronan : « On ne peut pas être à la Cooperl et ne pas utiliser la génétique Nucleus. »

Les fermes de la Cooperl sont chargées de sélectionner les mâles. C'est-à-dire de récolter la semence des verrats. Cette semence est ensuite utilisée sur place ou envoyée dans d'autres sites d'éleveurs « *multiplicateurs* », pour produire des « *cochettes* », ces jeunes truies utilisées pour le renouvellement des

troupeaux. Puisque ces animaux partiront à leur tour dans d'autres élevages en France, en Europe ou même en Chine, les conditions d'élevage sont très strictes : filtration de l'air, cages-balances et production sans antibiotiques : « *L'objectif est de garantir aux clients un niveau sanitaire des reproducteurs qui permette d'exprimer pleinement le potentiel génétique des animaux tout en minimisant les dépenses de santé* », détaille un salarié de la coopérative interrogé par *Réussir Porc*¹⁵, magazine faisant la promotion de l'innovation dans le domaine de l'élevage intensif.

Selon Bruno Hamon, administrateur à la Cooperl, ce choix de rachat des fermes par la Cooperl s'explique par le risque de voir partir un éleveur du jour au lendemain. « *Nous avons besoin de garder la main sur la sélection de notre cheptel. Ces fermes sont très importantes pour nous.* » L'enjeu est d'autant plus élevé pour la coopérative que les filiales chargées de la génétique font partie des plus rentables. Alors que Nucleus France affiche un résultat de 250.000 € pour 2021, la branche chinoise Cooperl genetics a généré 4,7 M€ la même année.

QUAND LA COOPERL SE LANCE DANS LE VEAU

Michel, éleveur dans le secteur de Guipry-Messac (35), s'est indigné lorsqu'il a découvert le rachat d'une ferme porcine par la Cooperl dans le village en

15] « Deux jeunes créent leur atelier de multiplication Nucléus », Claudine Gérard, *Réussir Porc*, juin 2016

2019. « *Ce n'est pas le but qu'une coopérative rachète des fermes. On ne pourra pas installer des jeunes avec ça. La Cooperl gère déjà les prix, impose son aliment et sa génétique ! Si elle devient aussi propriétaire de fermes, à la fin, le directeur de la coopérative sera le seul dirigeant* », déplore l'éleveur.

Au travers de deux de ses filiales, les sociétés Azur et Avenir, le groupe Cooperl est devenu entièrement propriétaire de cet ancien élevage porcin en 2010. L'activité de l'exploitation a ensuite été réorientée vers la production de veaux destinés à l'engraissement, sur le modèle porcin séparant naisseurs et engraisseurs. Un choix que Bruno Hamon justifie par la nécessité de rentabiliser l'abattoir Cooperl de Saint-Maixent (79) « *qui fait un peu de bovin* » ainsi que par le besoin de « *contrer Bigard* » principal concurrent de la coopérative dans le secteur.

L'exploitation a fonctionné avec 200 places de bovins jusqu'en 2019, date à laquelle la Cooperl a obtenu de la préfecture l'autorisation¹⁶ de porter l'élevage à 800 places. Un agrandissement qui a révélé le nom des véritables propriétaires et suscité une forte opposition locale comme de la part de certaines organisations syndicales. La Confédération paysanne le résume dans un courrier daté du 7 mai 2019 : « *Cette ferme n'est pas conduite par des agriculteurs, mais par un grand groupe industriel* », et symbolise « *la perte de contrôle*



Quatre élevages de la Cooperl sont dédiés au développement de la génétique Nucleus.

des agriculteurs sur leur filière de production ainsi que sur leur outil de travail ».

Devant la contestation, Thierry Beaujouan, le maire de Guipry-Messac, a lancé une procédure en justice. Une première audience¹⁷ s'est tenue le 19 octobre 2023 devant le tribunal administratif de Rennes pour faire annuler l'arrêté préfectoral autorisant l'extension de l'exploitation. Cette procédure ne semble pas avoir remis en cause les projets dans la filière bovine de la Cooperl, qui a acquis une seconde ferme à Scignac (29), au cœur du Parc naturel régional d'Armorique. Ariane Malleret, responsable agriculture chez Greenpeace France, déplore : « *Cette dynamique, au profit de l'intensification de la production, est un frein au défi du renouvellement des générations d'agriculteurs et au nécessaire développement de modèles d'élevage paysans et durables.* »

Kristen Falc'hon et Ivan Logvenoff

16] Arrêté préfectoral portant sur l'augmentation du cheptel de veaux de la SCEA Le bas Chemin, Préfète de Bretagne et d'Ille-et-Vilaine, mai 2019

17] Rôle de l'audience publique du tribunal administratif de Rennes du 19 octobre 2023



Abonnez-vous à l'infolettre de *Splann !*

Recevez chaque mois une revue de l'actualité qui agit la Bretagne et des infos sur nos nouvelles enquêtes. Rejoignez-nous sur www.splann.org !

Connaissez-vous *Splann !* ?

Splann ! est une association, basée à Guingamp, dont l'objet est de produire des enquêtes journalistiques d'utilité publique en Bretagne et dans le monde, en français et breton. Grâce aux dons des citoyen·nes, *Splann !* rémunère des journalistes pour produire des enquêtes au long cours et les publier sur son site internet et son infolettre. Afin de leur donner un maximum de résonance, ces enquêtes sont publiées en accès libre et en partenariat avec des médias locaux ou nationaux (*Médiapart*, France télévisions, *Reporterre*, les radio associatives bretonnes, etc.).

Un média indépendant...

Splann ! avance à contre-courant dans le paysage médiatique français actuel où une poignée de banques et de puissants industriels détient l'essentiel des entreprises de presse.

Pour conserver son indépendance, le travail de *Splann !* est financé grâce aux dons des citoyennes et citoyens attaché·es au droit à l'information et à la qualité du débat public. Ces dons peuvent être versés en ligne ou par chèque.

Splann !, association à but non lucratif, ne possède ni propriétaire richissime, ni actionnaire, ni publicité. Le conseil de surveillance est chargé de veiller à ce que les dons perçus ne contreviennent ni aux statuts, ni à la charte éditoriale de *Splann !*. L'association accepte les dons de fondations partageant un engagement pour la presse libre. Elle peut également prétendre à des bourses. Mais elle ne peut être financée à plus de 10% de son budget par un seul donateur afin de garder sa stricte indépendance.

...qui défend un journalisme du temps long

Face à la dictature de l'urgence, nous défendons un journalisme de temps long sur des sujets politiquement ou économiquement sensibles, peu ou mal traités en Bretagne. Les membres de *Splann !* habitent leur territoire d'enquête. De Nantes à Brest et de Belle-Île à Lannion, les alertes reçues et notre connaissance du terrain nous entraînent sur la piste de scandales sanitaires, de catastrophes environnementales, d'affaires de corruption ou d'atteintes aux libertés. Nous sommes convaincu·es que des enquêtes rigoureuses et approfondies sont une condition nécessaire à l'émancipation de toutes et tous. Elles donnent des armes pour comprendre et affronter la triple crise sociale, écologique et démocratique que nous traversons. Nous partageons une conscience aiguë de la catastrophe climatique et croyons en un journalisme de transformation sociale soucieux des libertés fondamentales.

Retrouvez-nous sur les réseaux :



@Splannenquetes



@Splannenquetes



Splann lanceur
d'enquêtes



@Splannenquetes



Splann

Fort de cet ancrage local, *Splann !* défend aussi la langue bretonne, vectrice d'un riche patrimoine culturel immatériel aujourd'hui menacé. L'association s'engage à publier toutes ses enquêtes en français et breton.

Sous forme associative

Splann ! est une association de loi 1901 et l'investissement de ses membres est avant tout bénévole. En tout, 25 personnes ont rejoint *Splann !* depuis sa création. Parmi elles et eux se trouvent quinze journalistes professionnel·les. Toutes et tous constituent l'assemblée générale et possèdent un droit de vote. Un comité éditorial est chargé de sélectionner des sujets d'enquête. Il missionne et accompagne des journalistes pigistes. Il noue les partenariats avec les médias diffuseurs et est composé de journalistes qui sont élu·es par le conseil d'administration et le conseil de surveillance.

Des journalistes enquêteur·ices sont ensuite missionnés, et rémunérés, pour mener les enquêtes choisies par le comité éditorial. Le conseil d'administration est chargé de gérer le fonctionnement interne de *Splann !* et sa représentation publique. Il est élu par l'assemblée générale et fonctionne de manière collégiale : ses membres partagent les responsabilités.

Retrouvez nos précédentes enquêtes sur splann.org

- *Bretagne, bol d'air à l'ammoniac*, Caroline Trouillet, juin 2021
- *Iberdrola, quand l'énergie « propre » a les mains sales*, Itzel Marie Diaz, Lena Lopes, mars 2022
- *En Bretagne, la méthanisation sous pression*, Julie Lallouët-Geffroy, Raphaël Baldos, septembre 2022
- *Implants contraceptifs Essure : un long silence empoisonné*, Juliette Cabaço-Roger, Faustine Sternberg, Guy Pichard, Rozenn Le Carboulec, octobre 2022
- *Les travers du porc*, Inès Léraud, Kristen Falc'hon, Floriane Louison, juillet 2022
- *À l'ombre des Safer, la guerre des champs*, Julie Lallouët-Geffroy, septembre 2023
- *Cooperl, enquête sur un géant du porc*, Ivan Logvenoff, Kristen Falc'hon, novembre 2023
- *Bocage, la fin d'un paysage*, Yann-Malo Kerbrat, Nolwenn Weiler, février 2024

Splann ! a besoin de vos dons !



► Pour rémunérer les journalistes enquêteur-ices, les illustrations, la cartographie ou les frais de déplacements, *Splann !* a besoin de vous ! À ce jour, huit enquêtes ont été financées et publiées et quatre sont en cours grâce à vos dons.

► Pour continuer à faire vivre un journalisme indépendant des pouvoirs économiques et politiques en Bretagne, soutenez-nous ! *Splann !* étant reconnu d'utilité publique, vos dons sont déductibles des impôts.

Vous pouvez donner en ligne : www.splann.org ou par chèque et voie postale, à l'ordre de *Splann !* :

« À l'attention de *Splann !* », Ti ar Vro, 3, place du Champ-au-Roy, 22200 Guingamp

Devenez un lanceur d'enquête !

Vous avez connaissance de faits portants atteinte à l'intérêt général ?

Vous êtes en possession de documents sensibles ?

Envoyez-nous un premier courriel depuis une adresse déconnectée de votre identité réelle (sous pseudonyme) pour nous expliquer la situation en quelques lignes. Nous vous conseillons d'utiliser Protonmail. Nous vous indiquerons quel protocole nous utiliserons pour poursuivre la discussion et nous adresser des documents.

Nous contacter

contact@splann.org

« À l'attention de *Splann !* », Ti ar Vro, 3, place du Champ-au-Roy, 22200 Guingamp

Splann !

Ti ar Vro
3, place du Champ-au-Roy
22 200 Guingamp

Directeur de la publication
Alain Goutal

Journalistes
Ivan Logvenoff,
Kristen Falc'hon

Photos

Kristen Falc'hon,
We animals media,
France 3

Coordination éditoriale

Sylvain Ernault,
Faustine Sternberg

Maquettiste

Anne Caillet-Leroy

Traduction

Sten Charbonneau

Secrétariat de rédaction

Juliette Cabaço-Roger,
Julie Lallouët-Geffroy

Imprimeur Cloître
ZA Croas-ar-Nezic
29 800 Saint-Thonan

Dépôt légal :
2^e trimestre 2024
ISSN: 2800-664X

